AR PREFECTURE

006-210600110-20210412-DM2021_17-DE

Regu le 12/04/2021





VILLE DE BEAULIEU SUR MER

ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nº: 2021/1

DATE D'AFFICHAGE:

1 2 AVR. 2021

OBJET : MARCHE PUBLIC DE SERVICES – REGIE DES DROITS DE VOIRIE - CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA TRIEUSE DE PIECES JETSORT LX

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, Vu le Budget primitif 2020,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la maintenance de la trieuse de pièces de marque JetSort LX installée au sein de la régie des droits de voirie.

DECIDE

Article 1^{er}: La passation et la signature avec la société LM Control, sise 2, bd Marcel Dassault à Jonage (69330), d'un contrat portant sur la maintenance de la trieuse de pièces de marque JetSort LX installée au sein de la régie des droits de voirie.

Article 2 : Le coût forfaitaire annuel est 1350 € H.T.

Article 3 : La durée du marché est de quatre ans.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le 12 AVR. 2021

Le Maire,